

**Projet de loi**

**relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026**

---

**Avis complémentaire du Conseil d'État**

(8 décembre 2022)

Par dépêche du 28 novembre 2022, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement parlementaire au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission des finances et du budget (ci-après « Commission »).

Le texte de l'amendement était accompagné d'un commentaire explicatif des modifications opérées.

**Considérations générales**

L'amendement unique reprend, dans le projet de loi sous rubrique, une modification également effectuée dans le projet de loi n° 8080<sup>1</sup> et vise, selon la Commission, à inclure dans le même article budgétaire l'ensemble des coûts liés aux mesures d'aides prévues par la loi du 2 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel pour certains clients finals et par le projet de loi n° 8111<sup>2</sup>.

**Examen de l'amendement unique**

L'amendement parlementaire unique n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

**Observations d'ordre légistique**

**Intitulé**

Le terme « relatif » est à remplacer par le terme « relative ».

---

<sup>1</sup> Projet de loi n° 8080 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant [...] (N° CE : 61.183). Le Conseil d'État renvoie à ce sujet à son avis complémentaire de ce jour.

<sup>2</sup> Projet de loi n° 8111 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en chaleur pour certains clients raccordés à un réseau de chauffage urbain. (N° CE 61.258).

Amendement unique

Il convient d'écrire *in fine* du libellé de l'article budgétaire 25.0.31.040 dans sa teneur amendée « pour certains clients finals ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 8 décembre 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz